

Formation des Leaders de Talitha Kum

Le CATHII est heureux d'annoncer que la candidature de Marie-Laure Joly a été acceptée pour la sixième édition de la formation des Leaders de Talitha Kum, organisée en collaboration avec le Tangaza University College (Nairobi) et l'Université pontificale de la Sainte-Croix (Rome). Cette formation d'envergure internationale se déroulera du 16 janvier au 11 décembre 2026.

Ce programme vise à renforcer les compétences en leadership des religieuses et de leurs partenaires engagés dans les réseaux Talitha Kum. Il prépare de nouveaux leaders capables d'accompagner les communautés dans leurs efforts de prévention, d'autonomisation des survivantes et des survivants, de plaider pour un changement systémique et de collaboration active contre la traite des personnes.

Depuis son arrivée au CATHII à l'automne 2024, Marie-Laure s'est distinguée par son engagement croissant et sa volonté d'apprendre. Forte d'une expérience internationale en éducation, en justice sociale et en accompagnement de populations vulnérables, notamment en Amérique latine et en Asie du Sud-Est, elle apporte une sensibilité interculturelle précieuse.



Credit photo : Marie-Laure Joly

Son engagement au CATHII avec le comité de sensibilisation lié à la Coupe du Monde de la FIFA, ainsi que son désir d'approfondir sa compréhension des enjeux de la traite, témoignent de sa motivation sincère. Cette formation représente une étape importante dans son parcours et contribuera à renforcer la capacité collective du CATHII à agir au Canada et au-delà.

Isabelle Couillard

Marie-Laure et une enseignante en milieu rural
(Village de Pho Tom, Cambodge)

La traite humaine et le Code criminel canadien

Opinion juridique de la Coalition québécoise contre la traite des personnes

La traite humaine constitue l'un des crimes les plus graves et complexes à l'échelle mondiale, et le Canada et le Québec ne font pas exception. Ce phénomène englobe diverses formes d'exploitation, notamment sexuelle, économique ou par le travail, et concerne aussi bien les citoyens que les migrants vulnérables. Au Canada, le Code criminel prévoit des dispositions pour lutter contre la traite humaine, mais leur efficacité demeure limitée.

Selon l'article 279.01 du Code criminel, la traite humaine se définit comme le fait de recruter, transporter, transférer, détenir, cacher, contrôler, héberger ou recevoir une personne en vue de son exploitation. Cependant, cette définition met l'accent principalement sur l'exploitation sexuelle, laissant de côté d'autres formes d'exploitation telles que le travail forcé ou l'esclavage moderne. En outre, l'un des critères clés pour qualifier une infraction de traite humaine est la présence de la crainte ou de la menace pour la sécurité de la victime. Ce critère peut limiter la poursuite contre des trafiquants, car il exige que la victime ait éprouvé une peur spécifique, ce qui dissuade certains témoins de se manifester ou de porter plainte.

Face à ces limites, plusieurs recommandations ont été proposées pour renforcer la législation. Il est suggéré de clarifier les définitions pour inclure explicitement l'exploitation par le travail, afin d'assurer une protection complète des victimes. Par ailleurs, la suppression du critère de la crainte permettrait de faciliter le signalement et la poursuite des cas de traite, en particulier ceux liés à l'exploitation économique. La formation continue des forces de l'ordre est aussi essentielle pour qu'elles puissent mieux reconnaître et intervenir dans ces affaires complexes.

Au-delà de la législation, la protection des victimes doit être renforcée par des mesures concrètes, telles qu'un accès immédiat à des ressources d'hébergement, des soins de santé ou un soutien juridique. La collaboration intergouvernementale est cruciale car la traite humaine dépasse les frontières provinciales et nationales. La mise en place d'un mécanisme de suivi indépendant permettrait d'évaluer l'efficacité des lois et d'identifier les lacunes à combler.

Si le Code criminel canadien constitue une base importante pour lutter contre la traite humaine, il reste nécessaire d'adapter et d'étoffer ces dispositions. Une approche intégrée, combinant une législation claire, une meilleure protection des victimes et une coopération renforcée, est indispensable pour combattre efficacement ce crime et protéger celles et ceux qui sont les plus vulnérables.

Michel Pilon



Crédit photo : Mark Stebnicki (Pexels)

« L'impact de la guerre et des conflits sur la traite des personnes et les vies vulnérables »

Résumé du webinaire de Talitha Kum, 25 novembre 2025

La guerre soumet les populations à une grande vulnérabilité. Celle-ci est d'autant plus grande pour les populations déplacées. Les crises actuelles en Ukraine, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde révèlent à quel point la violence et l'instabilité aggravent la vulnérabilité et la souffrance humaine. Le webinaire de Talitha Kum a accueilli deux panélistes : Mme Chiara Scippioni, représentante de l'Italie et du Saint Siège à l'ONU, et Mme Natalia Holynska, de Caritas Ukraine. Elles exposent les conditions de vie des personnes qui subissent la traite humaine et proposent des stratégies de prévention, de protection et de guérison permettant de renforcer la solidarité mondiale et protéger les personnes vulnérables.

Au Moyen-Orient, l'effondrement des structures et l'affaiblissement des systèmes de protection accentuent la traite. Les enfants séparés de leurs familles ont besoin d'une attention particulière. Beaucoup sont recrutés de force dans des groupes armés et soumis à des travaux forcés ou à l'esclavage sexuel et utilisés au combat.

La prévention et les mesures précoces et efficaces contre la violence sexuelle ne sauvent pas seulement des vies, elles sont transformatrices et ont un impact mesurable non seulement sur les femmes mais aussi sur les communautés qui les accueillent. La collaboration avec les communautés locales et avec les organisations confessionnelles est essentielle.



Image extraite de la vidéo « *Fragile life* » créée par des victimes de la guerre en Ukraine <https://www.youtube.com/watch?v=a89EDAtNEYs>

La guerre en Ukraine entraîne de nombreux déplacements de la population qu'ils soient internes ou externes. Ces personnes n'ont actuellement aucune perspective de retour dans un avenir rapproché. La réponse de Caritas Ukraine s'exprime, entre autres, par le dépistage et l'identification proactifs des victimes, la sensibilisation aux escroqueries en ligne, au cybertrafic, aux risques reliés à l'utilisation des technologies et par l'amélioration des mécanismes internationaux d'orientation et de coopération. Caritas recommande de renforcer la collaboration transfrontalière et les mécanismes nationaux de référence dans tous les pays, de garantir une approche centrée sur les victimes en tenant compte des traumatismes subis.

Johanne Petit

Pour voir ou revoir le webinaire, cliquez : <https://www.youtube.com/watch?v=qOppUfI9zkI>

La bataille juridique pour libérer une esclave

Un moment charnière dans la vie de Bakhita

Le 8 février souligne la vie de Joséphine Bakhita (1869-1947), déclarée sainte en 2000. Une communauté religieuse est à la source d'un moment charnière dans la vie de Bakhita et ce court article veut mettre en évidence leur parti pris.

Le consul d'Italie à Khartoum acquiert une jeune esclave du nom de Bakhita, nom donné par les trafiquants d'esclaves qui ont capturé celle-ci alors qu'elle avait 7 ans. Le traumatisme a été si grand pour cet enfant lors de sa capture qu'elle ne se souvenait plus du nom qu'elle avait dans sa famille, alors on l'a nommé Bakhita, qui signifie la chanceuse. De marché en marché, de maître à maître, elle est victime de traitements inhumains. En 1883, sa situation s'apaise un peu, car son nouveau maître, le consul d'Italie, n'utilise pas les réprimandes et châtiments habituels.

Le consul doit rentrer en Italie et la jeune Bakhita l'imploré de l'amener avec lui et sa famille. Il accepte cela et en arrivant en Italie, il donne Bakhita à une famille italienne, les Michieli, revenant aussi en Italie après avoir vécu au Soudan. Bakhita a alors la charge de veiller sur la fille des Michieli. Mais Madame Michieli doit retourner au Soudan pour un certain temps et laisse sa jeune fille ainsi que Bakhita à une communauté religieuse à Venise, les Filles de la Charité de Canossa, connues sous le nom de sœurs canossiennes. Or, à son retour, Mme Michieli veut reprendre sa fille et son esclave. Bakhita refuse de retourner avec sa maîtresse et reste au couvent de la communauté religieuse.

L'affaire est portée devant les tribunaux et les sœurs canossiennes soutiennent Bakhita dans cette bataille juridique. Celles-ci ont choisi de défendre cette esclave et non pas de prendre le parti des bonnes familles. En novembre 1889, la décision est rendue : comme l'esclavage est aboli en Italie, Bakhita est libre.

Cet engagement de la communauté religieuse nous inspire encore aujourd'hui. Depuis 2004, fondé par des communautés religieuses et des groupes de foi, le CATHII continue de faire du plaidoyer pour soutenir les victimes, les survivantes de la traite qui ont besoin que les règles et les lois soient de leur côté et les aident dans leur quête d'autonomie.

Renaude Grégoire

« Libérez les opprimés » du sculpteur canadien Timothy P. Schmalz



Crédit photo : Renaude Grégoire

Cette sculpture en bronze représente sainte Joséphine Bakhita qui libère les victimes de traite humaine de toute condition et de toute forme d'exploitation. Cette reproduction à une échelle plus petite, mais identique à l'originale installée à Schio en Italie en 2023, se trouve dans la Cathédrale St. Patrick à New-York. Une autre reproduction de « Let the Oppressed Go Free » se trouve à Toronto.



À l'approche du 8 février 2026 Rappel des activités proposées

« La paix commence avec la dignité : un appel mondial pour mettre fin à la traite des personnes »

- **Une vigile de prière**, à vivre en entier ou en partie, en intégrant des éléments à un temps régulier des vêpres ou de l'eucharistie, selon le temps disponible et les besoins de votre groupe; pour le dimanche 8 février, date officielle, ou toute autre journée précédente. Télécharger le guide [ICI](#).
- **Un pèlerinage en ligne** de prière et de réflexion contre la traite des personnes, le 6 février, de 5 h 00 à 8 h 00 (heure de Montréal), organisé à travers tous les continents, de l'Océanie à l'Asie, en passant par le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Europe, l'Amérique du Sud et, enfin, l'Amérique du Nord. Transmission en direct en 5 langues (anglais, espagnol, portugais, français, italien) sur le site : www.prayagainsttrafficking.net/yt/fr

Projet CATHII Université à l'ONU

C'est déjà la 6e édition du projet *CATHII Université à l'ONU*. L'excitation était palpable lors du rassemblement des participants et participantes le 17 janvier dernier.

Ces vingt-quatre étudiants, issus de disciplines variées — travail social, droit, science politique, criminologie et géographie — ont pris part à la formation en compagnie de Sofia Ranke, ancienne participante devenue animatrice du projet. La journée a été marquée par des échanges avec Renaude Grégoire sur le fonctionnement de l'ONU et avec la professeure Jill Hanley autour des enjeux de la traite humaine. Au cours des deux prochains mois, le groupe prendra part à six rencontres de formation, qui culmineront par un séjour à New-York lors de la Conférence annuelle de la condition de la femme à l'ONU. Leur motivation et leur engagement sont inspirants.



Crédit photo : Ariane Collin

Ariane Collin

Le Canada n'est pas à l'abri ! Tendances en matière de traite des personnes (2019-2024)

Les appels reçus par la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes ont atteint un niveau record en 2024, avec plus de 5 100 appels. Les cas de traite à des fins de main-d'œuvre signalés à la ligne d'urgence ont augmenté de plus de 300 % par rapport à la moyenne de 2020-2022, tandis que la traite à des fins sexuelles continuait de représenter environ 70 % de tous les cas.

S'appuyant sur cinq années de données recueillies par la ligne d'urgence, le rapport brosse un tableau clair d'un problème complexe et en constante évolution au Canada. Aucune région n'est épargnée par la traite, des grands centres urbains aux petites communautés rurales. Le rapport souligne aussi le besoin urgent de coordonner les efforts de prévention et d'offrir un soutien adapté aux traumatismes subis par les victimes et les survivants.

Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes

Pour lire le rapport au complet :

https://ccteht.ca/wp-content/uploads/2025/12/CCTEHT_trends_2019-2024_FR.pdf

Mémoire de la Coalition québécoise contre la traite des personnes

Renforcer le soutien aux victimes

Dans un mémoire adressé au ministère de la Sécurité Publique, dans le cadre de la consultation ciblée « Contrer l'exploitation sexuelle », la Coalition québécoise contre la traite des personnes (CQCTP), tout en saluant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2021-2026, propose de nouvelles mesures, recommande des améliorations sur certaines en cours d'exécution ou pointe celles qui ont été oubliées.

La Coalition fait 19 recommandations au ministère, que l'on peut répartir en quatre catégories : a) le financement de la Table nationale de concertation en matière d'exploitation sexuelle; b) le soutien des victimes; c) la prévention par une meilleure analyse des populations à risque; d) la reconnaissance de l'expertise des organismes communautaires. Dans le présent article, nous regarderons spécifiquement le soutien aux victimes.

Budget

La répartition des budgets du Plan d'action montre un flagrant débordement, car le soutien aux victimes n'obtient que 7.61 % alors que la répression reçoit la plus grosse part. De plus, en étudiant plus finement les recommandations qui ont progressé, la Coalition conclut que les mesures associées à la reconstruction et la réhabilitation des victimes n'ont en fait représenté que 1.62 % du budget. D'où sa demande au ministère d'allouer un minimum de 20 % du budget total au soutien et de répondre à au moins 50 % des recommandations.



Crédit photo : Succo (Pixabay)

Approche globale

La Coalition constate que la prise en charge des victimes est malheureusement fragmentée, où chaque problème est traité de façon isolée par des intervenantes ou des intervenants différents, sans coordination. De plus, le manque de maison d'hébergement spécifique implique que les victimes ont peu de lieu sécuritaire et que leur accompagnement n'est pas réalisé par des intervenantes spécialisées et formées. Ainsi, la CQCTP recommande de pousser la création de maisons d'hébergement spécifiques à la grandeur du Québec, ce qui inclut l'hébergement d'urgence, les logements de transition et le suivi post-hébergement pour consolider la stabilité.

(suite page suivante)

Lois et règlements

La Coalition demande au gouvernement plusieurs modifications dans ses lois et règlements, comme :

- Règlement sur l'admissibilité de la RAMQ, car les victimes d'exploitation sexuelle migrantes n'ont pas accès aux soins de santé;
- Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, car les victimes hésitent à quitter leur milieu, si elles n'ont pas la certitude d'un revenu à l'aide sociale;
- Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels en changeant, entre autres, la procédure d'analyse;
- Projet de loi sur l'endettement forcé, afin de ne pas tenir les victimes pour responsables de leurs dettes personnelles créées lorsqu'elles étaient exploitées. Cela impliquerait des changements à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur le tribunal administratif du logement et sur le programme de prêts et bourse du ministère de l'Éducation.

Le CATHII garde vive l'espérance que ces changements se concrétisent.

Jean Thévenin

Pour lire le mémoire de la Coalition, cliquez : [Mémoire CQCTP](#)

La page Facebook du CATHII est bien vivante !

Allez la visiter régulièrement à :

<https://www.facebook.com/CATHII.info>

Mieux : abonnez-vous, pour avoir régulièrement de l'information et invitez des amis à nous suivre.



Credit images: Canva

